

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Bienvenue à toutes et tous !

- Statut : bénévole, salarié, prestataire
- Lancer le recrutement
- Pendant et après le recrutement

Rencontres
café
Choral

13 février 2025



Statut et rémunération des chefs de chœurs

Précisions de vocabulaire :

Le mot d'**Artiste** est prise dans sa définition légale

Intermittent du spectacle sera utilisé pour désigner les salariés rentrent dans le champs des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur

Rémunéré(e)

Bénévole

Salarié(e)

Prestataire

Pas de
rémunération

CDD
Intermittent(e)
du spectacle

CDD/CDI
Régime général

Auto-
entrepreneur(e)

Association
Entreprise

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur

Rémunéré(e)

Bénévole

Salarié(e)

Prestataire

Pas de
rémunération

CDD
Intermittent(e)
du spectacle

CDD/CDI
Régime général

Auto-
entrepreneur(e)

Association
Entreprise

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur **bénévole**



- ☐ Activité en dehors du cadre domestique et professionnel
- ☐ Activité volontaire
- ☐ Pas de rémunération
- ☐ En faveur d'une cause d'intérêt général
- ☐ Pas de contrepartie
- ☐ Pas de lien de subordination
 - Soumis à une autorité
 - Reçoit des ordres
 - Contrôle
 - Sanctions éventuelles

- ✓ Remboursement de ses frais de transport **avec note frais** :
 - soit au forfait (selon barème kilométrique)
 - soit au réel sur justificatifs (facture d'essence, train ...)

- ✗ Rembourser librement sans justificatif

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur **rémunéré** →

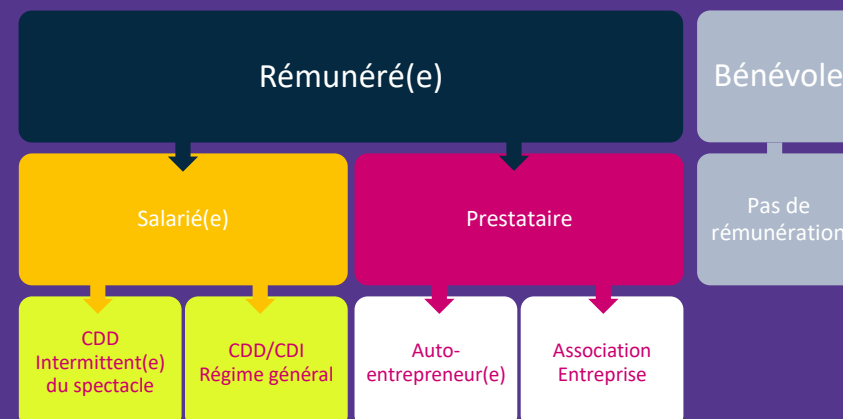
☐ En CDD intermittent du spectacle
➤ GUSO
(CCN spectacle vivant privé)

☐ En CDD ou CDI régime général
➤ Chèque emploi associatif
(CCN ECLAT)

☐ Sur facture
☐ Autoentrepreneur
☐ Association

Salarié(e)

Prestataire de service



Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur

Rémunéré(e)

Bénévole

Salarié(e)

Prestataire

Pas de
rémunération

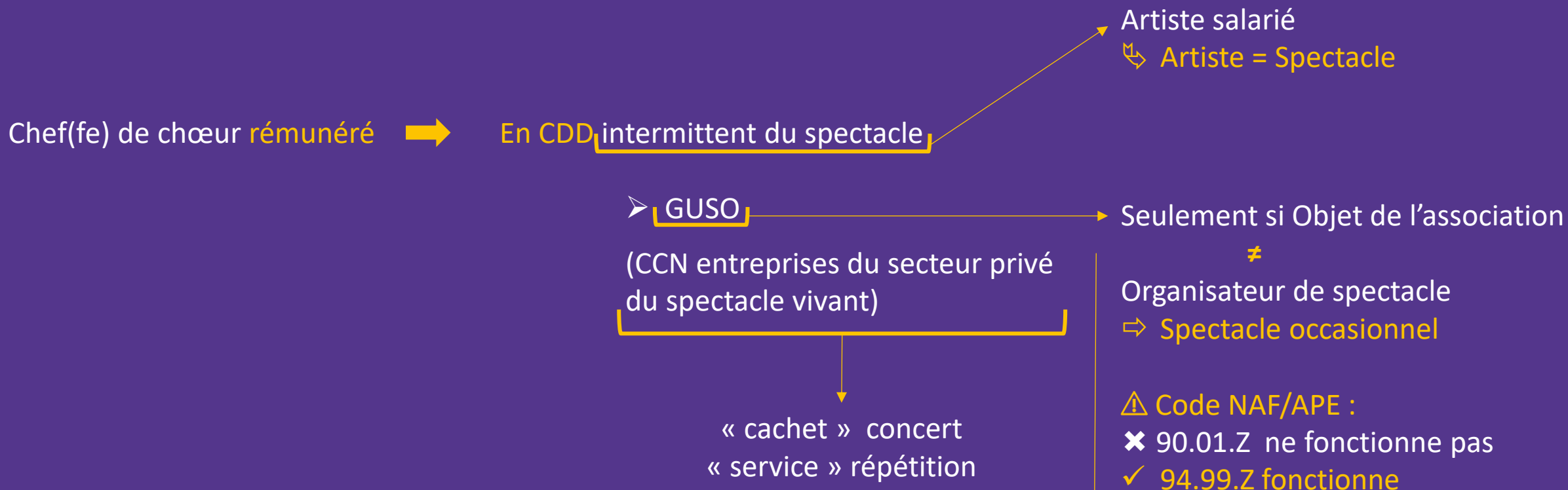
CDD
Intermittent(e)
du spectacle

CDD/CDI
Régime général

Auto-
entrepreneur(e)

Association
Entreprise

Statut et rémunération des chefs de chœurs



Statut et rémunération des chefs de chœurs

Chef(fe) de chœur

Rémunéré(e)

Bénévole

Salarié(e)

Prestataire

Pas de
rémunération

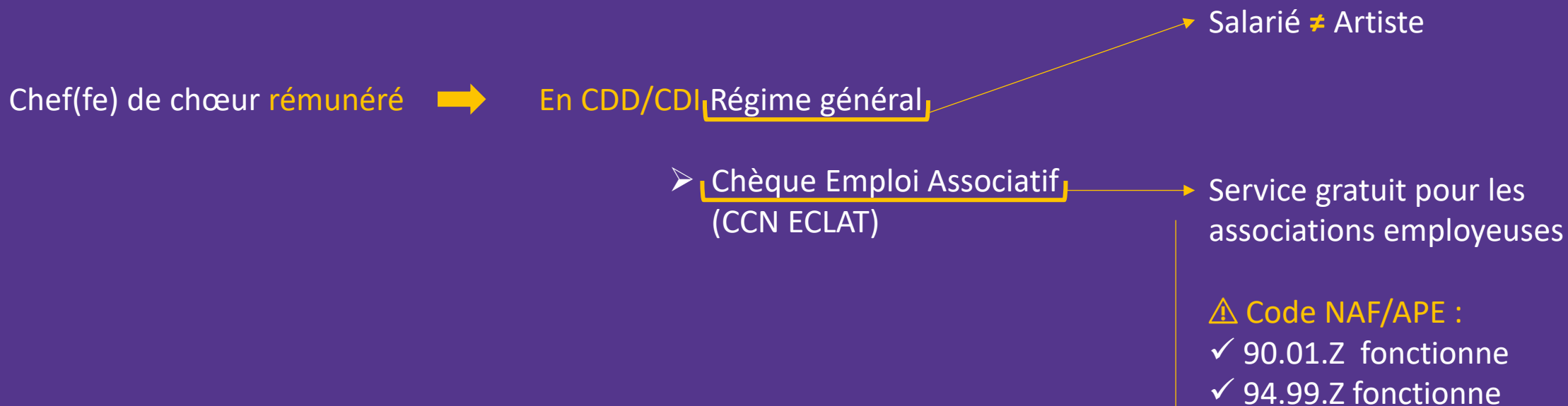
CDD
Intermittent(e)
du spectacle

CDD/CDI
Régime général

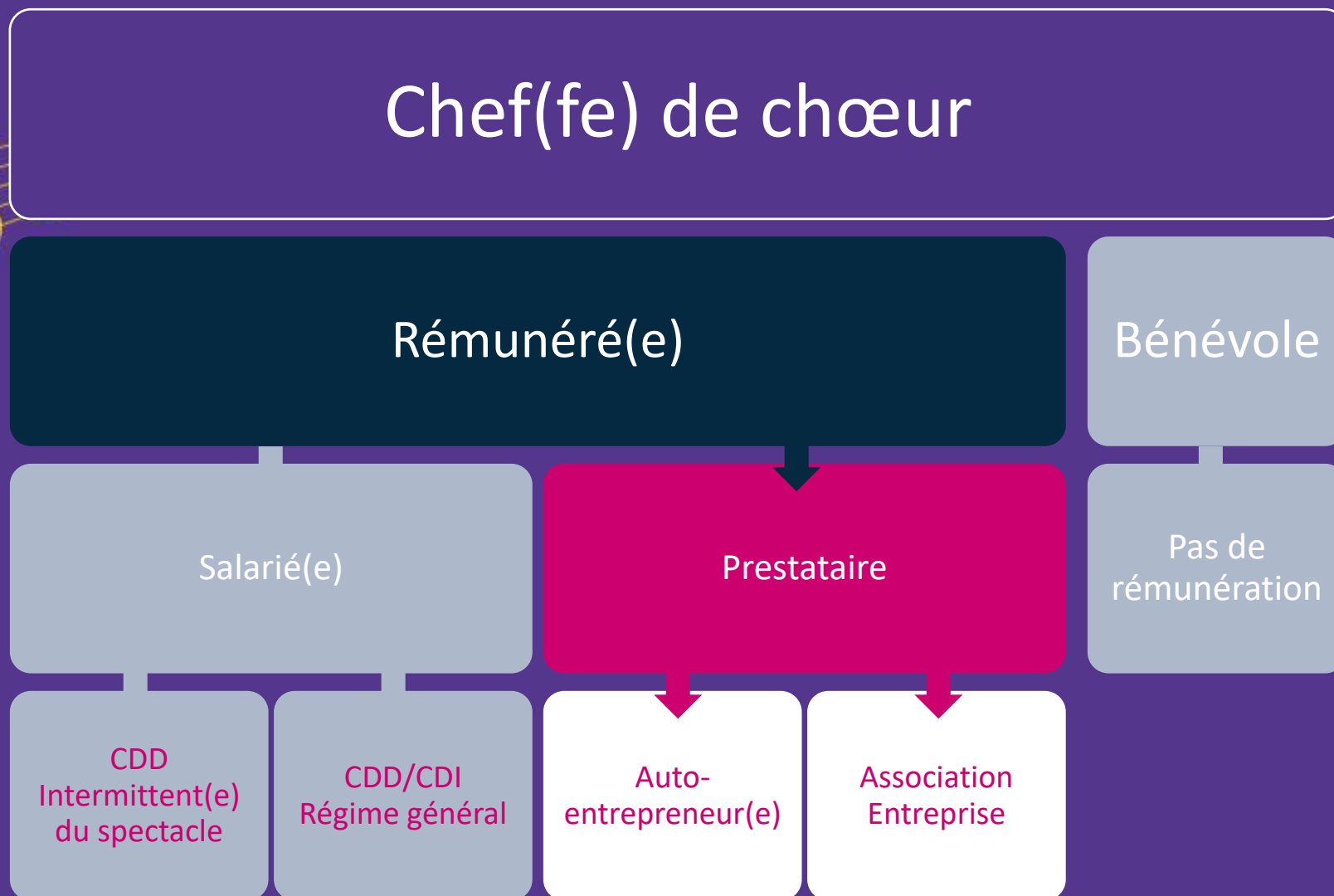
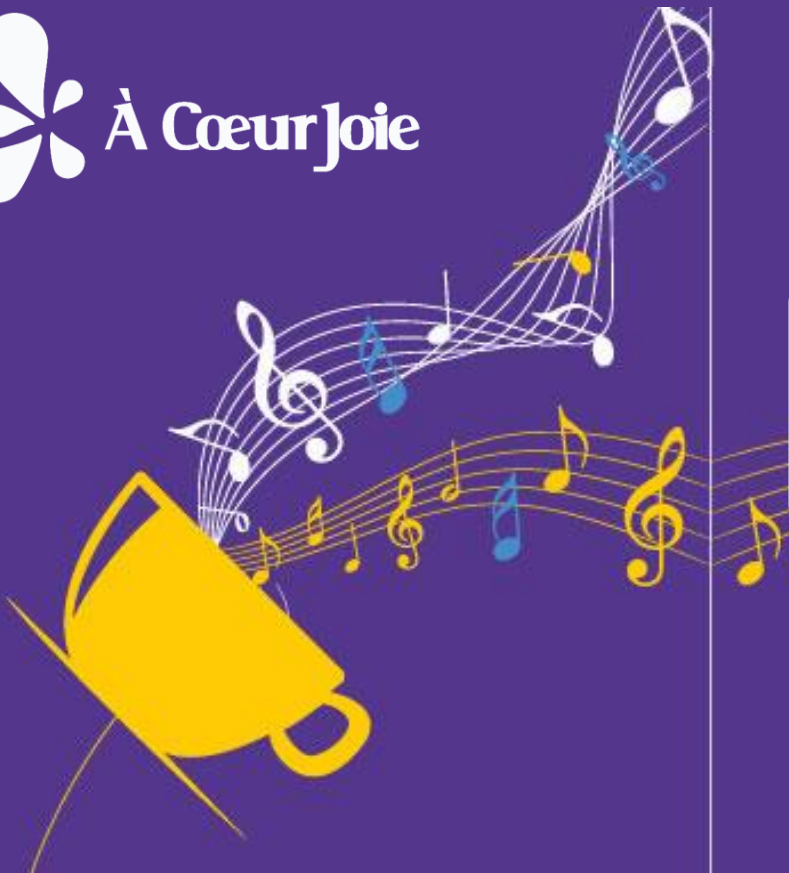
Auto-
entrepreneur(e)

Association
Entreprise

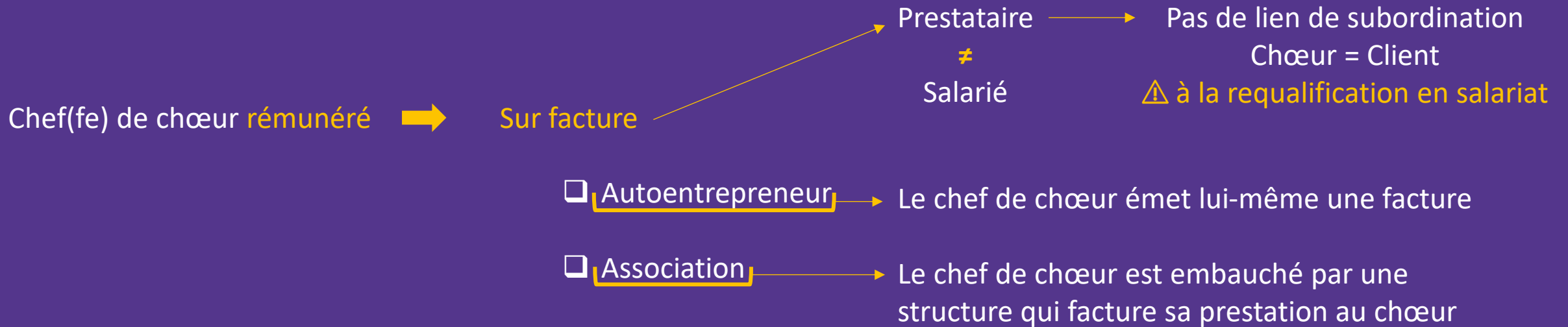
Statut et rémunération des chefs de chœurs



Statut et rémunération des chefs de chœurs



Statut et rémunération des chefs de chœurs





Statut et rémunération des chefs de chœurs

Combien rémunérer son chef de chœur ?

Il n'y a pas de grille de salaire officielle pour les chefs de chœurs amateurs

MAIS

On peut regarder les grilles des conventions collectives :

- CCN des entreprises du spectacle vivant du secteur privé
- CCN ECLAT

Statut et rémunération des chefs de chœurs

Documents mis à disposition avec la fiche thématique

- Contrats de travail
 - CDD
 - CDI
- Contrats de prestation
 - Avec un auto-entrepreneur
 - Avec une autre association
- Cerfa 11580 (Reçu fiscal)



Rencontres
café
Choral

À vos questions !



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Prochain Café Choral

10 mars : Engager un intervenant artistique ou un artiste avec le soutien du FDVA

www.choralies.org/ressources



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Des semaines chantantes aussi pour les hommes :



2 au 9 mars 2025
St Gildas de Rhuy (56)



15 au 22 mars 2025
Hyères (83)



chOralies #25
Vaison-la-Romaine

Le rendez-vous DU
CHANT CHORAL
ateliers & concerts

30 JUILLET
> 7 août
VAISON - 2025
LA - ROMAINE



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Contacts

Xavier Denaiffe

Chargé de développement réseau associatif

xdenaiffe@choralies.org

04 72 19 83 47

www.choralies.org/ressources